Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260204-D2026_8-DE

Commune de Mérillac
Séance du 4 février 2026
Délibération n°2026-8

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 février 2026

Le 4 février 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, dûment convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Claude DELAHAYE, Maire.

Membres présents (9): Claude DELAHAYE, Anita MEUNIER, Sylvie HUET, Franck LEBAS, Claudine HARIVEL, Annie PERQUIS, Sabine SOQUET, Hervé MORIN, Maryvonne EON LINCOLN.
Membres absents (2): Isabelle GUYOMARD *(pouvoir à Claude DELAHAYE),* Dimitri LERAY*(pouvoir à Anita MEUNIER)*.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-8. Avis sur la demande présentée par le *GAEC LAINE* (Illifaut) en vue de l'exploitation d'un élevage porcin

Le GAEC LAINE a présenté une demande en vue d'effectuer l'augmentation des effectifs de l'élevage porcins à 3623 animaux équivalents, la couverture des fosses actuelles, la construction de nouveaux bâtiments et d'une fosse extérieure couverte et la mise à jour du plan d'épandage. Une enquête publique est ouverte du 06/01/2026 au 05/02/2026 et l'avis du conseil municipal de Mérillac est sollicité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de suivre l'avis du conseil municipal d'Illifaut.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Claude DELAHAYE.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.